

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTREAL, 1ER AVRIL 1885.

22

QUINZAINE HYGIENIQUE.

Lors de la première séance de la nouvelle Commission d'Hygiène, Mr le Président Gray a prononcé un discours très pratique sur la nécessité de rendre plus efficace le service de la santé publique. Les suggestions qu'il propose ne resteront pas lettre morte. Il n'y a pas de raison, dit-il, que le département de la santé ne soit le mieux administré de la Corporation.

* *

A la séance de la Commission d'Hygiène tenue vendredi, le 20 courant, Mr. l'échevin Mount fit la proposition suivante laquelle fut adoptée sur division: "Que des soumissions soient demandées requérant les services de deux médecins qui auront la charge de vacciner dans toute la ville et de donner tout autre service médical en cas d'urgence sur l'ordre du chef du Bureau de Santé et que leurs heures de bureau soient les mêmes que celles des officiers du Conseil d'hygiène."

L'urgence de cette mesure ne nous paraît pas bien démontrée, surtout en face de réformes beaucoup plus importantes et plus pressantes qu'on néglige comme à plaisir d'opérer, par exemple, le curage immédiat et la désinfection de toutes les fosses fixes, la substitution des fosses mobiles (Ash Closets) aux fosses fixes, etc. etc.

Elle a de plus le grave défaut de ne répondre qu'à demi au but que l'on se propose d'atteindre.

Comment, en vérité, deux jeunes médecins, salariés au rabais, feront-ils face à l'énorme besogne de visiter toutes les familles et d'opérer annuellement plusieurs milliers de vaccinations? C'est là une prétention puérole, pour ne rien dire de plus.

Le Conseil de Ville est-il prêt à sanctionner ce gaspillage annuel de douze cent cinquante dollars? Nous n'osons le croire.

* * *

D'ailleurs, pourquoi ne pas adopter les suggestions du Médecin Officier de Santé qui veut que l'on divise la ville en six ou huit districts à la tête de chacun de quels un médecin serait proposé?

La charge du médecin de district ne serait pas une sinécure.

Il aurait à se rendre compte de la nature, la fréquence et la gravité des maladies épidémiques, à donner gratuitement des soins professionnels aux pauvres affectés de maladies contagieuses incapables de se faire traiter par un médecin de famille. Accompagné de la police sanitaire, il visiterait son quartier, se rendrait compte de la salubrité du sol et des logements. Il aurait libre accès dans les écoles publiques, y donnerait une ou deux